

## FICHIER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Tel que le prescrit l'article 76 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), la Commission de la capitale nationale du Québec (« CCNQ ») rend publiques certaines informations concernant ce fichier contenant des informations personnelles telles que définies par l'article 54 de la même loi.

IDENTIFICATION DU FICHIER	
<b>Désignation :</b>	Dossiers assurances, régime de retraite
<b>Finalité du fichier :</b>	En vue de l'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics et de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement
<b>Description :</b>	Contient les renseignements relatifs à la protection d'assurance et au régime de retraite des membres du personnel

GESTION DU FICHIER	
<b>Supports utilisés :</b>	Manuel Informatique
<b>Localisation :</b>	Dans un endroit unique
<b>Durée générale de conservation des renseignements :</b>	75 ans
<b>Personne ou organisme extérieur qui a accès au fichier à des fins de traitement :</b>	Assureur Retraite Québec

COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS		
<b>Provenance de l'information versée au fichier :</b>	La personne concernée Un membre du personnel	Un autre organisme public

IDENTIFICATION DES RENSEIGNEMENTS VERSÉS AU FICHIER		
<b>Personnes principalement concernées par les renseignements versés au fichier :</b>	Le personnel de la Commission Un autre organisme public	
<b>Types de renseignements :</b>	Emploi Services aux individus	Vie économique
<b>Liste des renseignements d'identité :</b>	Nom et prénom Adresse permanente Numéro de téléphone Numéro d'assurance sociale Nom de l'employeur Adresse (travail) Téléphone (travail)	Emploi Date de naissance Numéro d'assurance maladie Diagnostic Suivi médical Salaire Bénéficiaire/famille

ACCÈS PAR LE PERSONNEL DE LA CCNQ	
<b>Personnel ayant accès au fichier :</b>	Les membres du personnel du département des ressources humaines      Le PDG